

# De plus en plus de Belges sans mutuelle:

## + 36 %

### 122.116 personnes privées de couverture médicale



● **La crise a encore aggravé une situation déjà problématique. Au 30 juin 2014, selon les derniers chiffres disponibles de l'INAMI, 122.116 Belges ne sont pas couverts par leur mutuelle. Et ne sont donc pas remboursés de leurs soins de santé ou incapacité de travail. Ce nombre n'a cessé d'augmenter ces dernières années.**

122.116. C'est le nombre de Belges qui ne disposaient pas d'une couverture médicale, selon l'INAMI, au 30 juin 2014. Ils n'étaient que 89.346 en 2008 (118.547 en 2013). Soit une augmentation de 36 % en 6 ans ! Plus nombreux dans les grandes villes, leur situation est extrêmement précaire. Car être remboursé de ses dépenses de santé ou encore toucher des indemnités en cas d'incapacité de travail nécessite d'être affilié à un organisme assureur (Mutualité chrétienne, Solidaris, Partenamut etc.)

Il s'agit de « personnes qui ne remplissent plus les conditions pour avoir droit aux prestations, ces personnes ayant par exemple, refusé de payer la cotisation personnelle due (...). Elles sont donc bel et bien encore affiliées à une mutualité mais ont perdu leur droit aux prestations », précise Geneviève Speltinx, porte-parole de l'INAMI.

#### DES ENFANTS PRIVÉS DE LEURS DROITS

En cas d'hospitalisation ou de rendez-vous médical, ils doivent payer le prix plein. Tout comme les personnes dont ils ont la charge (conjoint ou enfants). Et dont le nombre fait froid dans le dos : 28.658 l'an dernier. Des enfants, des épouses, qui ne peuvent

s'autoriser un simple rendez-vous chez le dentiste. Ou pire.

Ces Belges « sans mutuelle » présentent souvent les mêmes profils : des indépendants ruinés, distraits ou en retard dans le paiement des cotisations sociales, des

#### « DES PETITS INDÉPENDANTS DONT L'ENTREPRISE NE TOURNE PAS BIEN »

SDF et des exclus du chômage.

« Ces gens qui ont perdu leurs droits viennent nous trouver. Cela s'est aggravé avec la crise économique », explique Eric Colle, de la Mutualité chrétienne. « Typiquement, il s'agit de petits indépendants dont l'entreprise ne tourne pas bien, de commerçants ou de restaurateurs. À la différence des salariés chez qui la cotisation est retenue à la source, ils peuvent perdre leurs droits. Le problème, c'est qu'un oubli de payer aujourd'hui n'aura une répercussion qu'en 2017 ! Ils réagissent donc trop tard. Nous parvenons généralement à trouver une solution pour

#### DE NOMBREUX SDF ET DES PERSONNES QUI VIENNENT D'ÊTRE EXCLUES DU CHÔMAGE

eux. Mais souvent, cela prend plusieurs mois. »

On trouve également de nombreux SDF. En effet, depuis 1998, le simple fait d'être inscrit sur un registre belge de la population permet d'être inscrit à l'assurance maladie, sans critère de nationalité. Chacun cotise selon ses moyens. Mais les personnes sans

logement sont à terme radiées des registres et perdent leurs droits. Elles doivent donc effectuer des démarches auprès des CPAS, dont le rôle est essentiel dans le processus régularisation de la couverture médicale.

Des chômeurs en perte de droits sont également concernés. « Celui qui perd ses droits au chômage n'est plus couvert par la mutuelle. Il doit demander l'intervention du CPAS mais cela prend parfois plusieurs mois. Nous nous sommes donc retrouvés, l'an dernier, avec des milliers d'exclus du chômage privés de leur couverture », assure Eric Colle. « Parfois, les gens ne savent même pas qu'ils doivent faire la démarche, se présenter chez nous », explique une assistante sociale du CPAS de Namur. Lorsque l'absence d'assurance maladie est détectée, la personne aidée peut librement choisir sa mutuelle. Si aucun choix n'est posé, le CPAS affine la personne à la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI).

#### PLUS DE 100.000 SANS PAPIERS

Par ailleurs, outre les fonctionnaires européens ou de l'OTAN, qui bénéficient de leur propre assurance santé, certains sont carrément oubliés dans ces statistiques : les sans-papiers. Déjà estimés à plus 100.000 en 2014, le récent afflux massif de demandeurs d'asile a probablement fait exploser ce total. En cas de problème de santé, ils bénéficient de l'aide médicale urgente. Selon les estimations les plus prudentes, c'est près de 250.000 personnes, en Belgique, qui ne dispose d'aucune couverture médicale. ■

ADRIEN DE MARNEFFE